

Foire aux questions

1. Qu'est-ce que PerLE Manitoba?

Il s'agit d'un service en ligne qui fournit des renseignements sur les permis, les licences et les autres exigences gouvernementales permettant de débiter, d'exploiter et de développer une entreprise au Manitoba. En sélectionnant simplement sur notre site convivial les activités qu'ils envisagent d'entreprendre, les propriétaires d'entreprises et les entrepreneurs obtiennent une liste automatiquement générée par PerLE Manitoba. Cette liste contient les permis, les licences et les autres exigences des divers ordres de gouvernement (fédéral, provinciaux et municipaux) notamment des renseignements sur chaque exigence, des coordonnées et des liens vers des sites Web offrant plus d'information et permettant, dans certains cas, de présenter des demandes en ligne.

PerLE Manitoba fait partie de l'Initiative de guichet unique pour les entreprises de la Province du Manitoba, qui vise à réduire les formalités administratives et à rendre les renseignements et les services aux entreprises de la province plus accessibles et plus faciles à utiliser.

Vous pouvez consulter PerLE Manitoba à <http://www.gov.mb.ca/business/index.fr.html>.

2. Est-ce que je dois payer pour utiliser PerLE Manitoba?

Non, PerLE Manitoba est un service gratuit offert par la Province du Manitoba et les municipalités participantes.

3. Pourquoi devrais-je utiliser PerLE Manitoba?

PerLE Manitoba peut vous aider avec votre planification d'entreprise. Étant en ligne, PerLE est à votre disposition en tout temps et en tout lieu.

4. Quels sont les permis et licences offerts par PerLE Manitoba?

Les permis et licences inclus dans PerLE Manitoba sont ceux qui sont nécessaires au démarrage, à l'exploitation ou au développement de types d'entreprises précis dans les municipalités participantes du Manitoba. PerLE Manitoba fournit également des renseignements sur d'autres exigences réglementaires comme les permissions, les autorisations, les inscriptions et les attestations.

5. Comment est-ce que je peux savoir si ma municipalité participe à PerLE Manitoba?

Entrez simplement le nom de votre municipalité dans la case réservée à la recherche située sur la page d'accueil du site Web de PerLE Manitoba; vous obtiendrez une liste des municipalités participantes.

6. Qui peut m'aider si j'ai des questions sur l'utilisation de PerLE Manitoba?

Si vous avez des questions sur la manière d'utiliser PerLE Manitoba, veuillez communiquer avec le Bureau du programme PerLE du Manitoba par téléphone ou par courriel. [Veuillez cliquer ici pour plus de renseignements.](#)

7. Est-ce que ma municipalité peut se joindre à PerLE Manitoba?

Votre municipalité peut demander à se joindre à PerLE Manitoba en communiquant avec le responsable de programmes du Bureau du programme PerLE au Manitoba. [Veuillez cliquer ici pour plus de renseignements.](#)

8. Est-ce que j'ai accès à PerLE Manitoba en français?

Oui, PerLE Manitoba peut être utilisé en français. L'information fédérale et provinciale a été traduite et l'information municipale est offerte en français pour les municipalités bilingues qui participent au programme PerLE Manitoba.

9. Où est-ce que je peux trouver de l'information sur l'aide financière et les autres programmes et services offerts par la Province du Manitoba?

Veuillez consulter le Portail des entreprises du Manitoba à www.gov.mb.ca/business/index.fr.html.